

Visualisation

**Question écrite (03/04/2023)****Adaptation des peines pour les auteurs d'accidents de la route en France**

Mme Sylviane Noël attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur l'inadéquation des peines infligées aux auteurs d'accidents de la route avec la gravité des actes commis.

Les statistiques révèlent une situation alarmante : seulement 10% des auteurs impliqués dans des accidents sous l'emprise de drogue ou d'alcool, avec blessures, sont condamnés à une peine de prison ferme, et 40% des auteurs impliqués dans des accidents mortels ne sont même pas condamnés à une peine de prison ferme.

Les peines prononcées sont en moyenne très courtes et aménageables. Ces chiffres montrent clairement que les coupables échappent presque systématiquement à la prison, malgré la gravité des faits.

il est crucial de se concentrer sur les peines effectivement purgées par les chauffards plutôt que sur les peines prononcées .

Madame la Sénatrice souhaiterait savoir si le Gouvernement peut fournir des statistiques sur les peines effectivement purgées par les auteurs d'accidents graves ? Et s'il envisage d'inscrire dans un ordre du jour prochain, un projet de loi permettant des peines adaptées et justes pour les auteurs d'accidents de la route.